

06-MAR-2007

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

(BOTTLE)

**C-I-L<sup>®</sup>**  
**MALATHION**  
**INSECTICIDE POUR PLANTES**  
**ORNEMENTALES**

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 17816 LOI P.A.

GARANTIE : malathion 125 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL (500 mL)

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.,~~  
P.O. Box 12001,  
Brantford, ON  
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

## **CONSERVER LA BOÎTE POUR LE MODE D'EMPLOI.**

### **INSTRUCTIONS DE MANUTENTION.**

#### **PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation; éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir utilisé le produit. Ne pas exposer aux flammes nues. Très toxiques pour les poissons et les abeilles. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. **GARDER LES ENFANTS ET LES ANIMAUX FAMILIERS À L'ÉCART PENDANT LE TRAITEMENT ET JUSQU'À CE QUE LA ZONE TRAITÉE SOIT SÈCHE.**

**PREMIERS SOINS : DANGER** – Ce produit contient un distillat de pétrole. **En cas d'ingestion**, NE PAS faire vomir. **Si la victime est inconsciente**, lui donner de l'air. Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison IMMÉDIATEMENT. **Produit dans les yeux** : rincer à grand eau; recourir à des soins médicaux. **Produit sur la peau** : laver à l'eau et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : L'usage répété et prolongé du malathion peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote. Le 2-PAM ne doit pas être administré pour remplacer l'atropine mais le 2-PAM peut être administré en même temps que l'atropine.

**ÉLIMINATION** : Ne pas réutiliser le contenant vide ou la tasse à mesurer. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.cil.nu-gro.com](http://www.cil.nu-gro.com)**

Ovale C-I-L® ICI Canada Inc. / Lic. Nu-Gro

(CARTON)

**C-I-L<sup>®</sup>**  
**Insecticide pour**  
**plantes ornementales**  
**MALATHION**

Tasse à mesurer GRATUITE À L'INTÉRIEUR

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 17816 LOI P.A.

GARANTIE : malathion 125 g/L

DANGER



POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL (500 mL)

**Avis de modification**

Spectrum Brands IP Inc.,  
P.O. Box 12001,  
Brantford, ON  
N3R 7W9

Sure-Gro IP Inc.

## CONSERVER LA BOÎTE POUR LE MODE D'EMPLOI.

5 mL = 1 cuillerée à thé,      15 mL = 1 cuillerée à soupe.

**FLEURS, ARBUSTES, ARBRES D'OMBRE, ARBRES FRUITIERS, LÉGUMES À L'EXTÉRIEUR** – Contre les pucerons, cochenilles, cicadelles, thrips, tétranyques, kermès, punaises ternes, punaises réticulées, carpocapses de la pomme, aleurodes et chenilles, utiliser 60 mL pour 10 L d'eau et pulvériser jusqu'au ruissellement. Contre les jeunes sauterelles, utiliser 80 mL pour 10 L d'eau. Répéter au besoin. Contre les tordeuses des bourgeons de l'épinette utiliser 120 mL pour 10 L d'eau. Traiter dès l'apparition des larves. Mouiller à fond. Répéter après 5-7 jours, selon le besoin. Contre les phytoptes vésiculaires de l'érable – utiliser 120 mL pour 10 L d'eau. Appliquer quand les bourgeons deviennent verts; répéter le traitement après deux semaines.

**ATTENTION :** Ne pas utiliser sur les érables Crimson King. Peut endommager les pétunias, fougères, violettes africaines et genévriers. Ne pas traiter à moins de 7 jours de la récolte pour les cultures vivières.

### INSTRUCTIONS DE MANUTENTION

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder les enfants et les animaux familiers à l'écart pendant le traitement et jusqu'à ce que la zone traitée soit sèche.** Nocif en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation; éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après avoir utilisé le produit. Ne pas exposer aux flammes nues. Très toxiques pour les poissons et les abeilles. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**PREMIERS SOINS : DANGER** – Ce produit contient un distillat de pétrole. **En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.** Si la victime est inconsciente, lui donner de l'air. Consulter un médecin ou appeler un center antipoison IMMÉDIATEMENT. **Produit dans les yeux :** rincer à grand eau; recourir à des soins médicaux. **Produit sur la peau :** laver à l'eau et au savon. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** L'usage répété et prolongé du malathion peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote. Le 2-PAM ne doit pas être administré pour remplacer l'atropine mais le 2-PAM peut être administré en même temps que l'atropine.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide ni la tasse graduée. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.cil.nu-gro.com](http://www.cil.nu-gro.com) C-I-L Ovale® ICI Canada Inc. / Lic. Nu-Gro**

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )